Dr Denis ERNI Boîte postale 408 1470 Estavayer-le-Lac denis.erni@a3.epfl.ch

> Recommandé & Personnel RTS Monsieur Philippe REVAZ Journaliste Quai Ernest-Ansermet 20 1205 Genève

Estavayer-le-Lac, le 23 mars 2022 http://www.swisstribune.org/doc/220323DE\_PR.pdf

Recherche d'un avocat / Demande de suspension des élections vaudoises qui sont viciées

Monsieur Philippe REVAZ,

Je me réfère à mon courrier<sup>1</sup> du 16 mars 2022, où je vous informais que j'avais demandé à Me Isabelle MORET d'être mon Conseil depuis que la censure est tombée avec l'engagement pris par le Président de la Confédération de faire respecter le droit international (CEDH) et sanctionner ceux qui violent les droits humains.

## Des mots qui ne servent à plus rien et votre exemple instructif de l'interview de Gennady Gatilov

Dans mon courrier<sup>2</sup> du 13 mars adressé à la Présidente du Conseil d'Etat vaudois, vous aviez pu lire qu'un avocat chevronné disait que :

« les mots ne servaient à plus rien pour obtenir le respect des droits garantis par la CEDH de la part d'un gouvernement qui ne veut pas faire respecter ces droits ». Il n'avait pas d'autres solutions à proposer que de faire abattre un Conseiller fédéral pour faire respecter les droits garantis par la CEDH par les Autorités suisses »

Vous aviez pu lire dans ma lettre<sup>3</sup> ouverte aux journalistes du 15 mars que deux personnalités, soit le Primat de l'Eglise Orthodoxe et le sénateur américain Lindsay Graham disaient la même chose.

## Votre interview de l'ambassadeur de Russie à l'ONU, Gennady Gatilov

Le 21 mars 2022, à l'édition du TJ de 19h30, vous avez interviewé l'ambassadeur Gennady Gatilov. Vous avez su montrer avec brio que les mots ne servent à plus rien si un fonctionnaire haut placé viole manifestement les règles de la bonne foi pour violer les droits garantis par la CEDH.

J'aurais souhaité que vous le fassiez aussi pour notre pays. Par exemple, vous auriez pu interroger l'ancien chef des juges vaudois Jacques Antenen ou le Procureur général Jean-Marc Schwenter sur la séance<sup>4</sup> du 12 juin 2002, où il défendaient les Valeurs du Canton de Vaud et de Patrick FOETISCH, qui était un de nos Poutines suisses

Par exemple, vous auriez pu questionner Jacques Antenen sur la violation de la CEDH par le juge Treccani en citant le passage à la page 3, où il nie l'infraction de gestion déloyale qui avait été établie en Tribunal, avec la tirade suivante, citation :

« Jaques Antenen conclut que si le Juge Treccani a fait disparaître de son ordonnance l'infraction de gestion déloyale, c'est parce qu'il en avait pas »

Pour les détails à lire : http://www.swisstribune.org/doc/020616DE\_JS.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> http://www.swisstribune.org/doc/220316DE\_PR.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> http://www.swisstribune.org/doc/220313DE\_NG.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> http://www.swisstribune.org/doc/220315DE\_IG.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> http://www.swisstribune.org/doc/020616DE\_JS.pdf

Vous auriez pu montrer que Jacques Antenen aurait pu être un excellent ambassadeur de POUTINE

## De l'interview de Me Isabelle MORET qui pourrait être instructif

J'aurais aussi souhaité que vous interviewez Me Isabelle MORET sur la réponse qu'elle m'a donné pour faire respecter les droits garantis par la CEDH.

La RTS nous a montré cette candidate avec d'autres qui faisaient du show sur TikTok avec de gros sourires pour montrer qu'ils maîtrisaient TikTok et que par conséquent, il fallait les élire au Conseil d'Etat.

Vous ne leur avez pas demandé si en étant élu, ils s'engageaient à faire respecter les droits garantis par la CEDH que la Suisse a signé. Vous ne leur avez pas plus demandé si ils s'engageaient à faire sanctionner des magistrats, comme Jacques Antenen, Jean-Marc Schwenter, nommés par eux-mêmes ou le Parlement, qui violaient les droits garantis par la CEDH et la Constitution suisse.

Les mots ne servent à plus rien, si ils ne sont plus utilisés pour informer notre peuple et si vous ne les utilisez pas pour demander à ces candidats si ils vont faire respecter les droits garantis par la Constitution et la CEDH en cas d'élection. J'aurais souhaité que vous les interviewez comme vous avez interviewié Gennady Gatilov.

Je l'ai fait pour Me Isabelle MORET. Sa réponse était sans appel, elle ne peut pas ou ne veut pas faire respecter les droits fondamentaux garantis par la CEDH.

J'ai alors demandé à la Présidente du Conseil d'Etat vaudois qu'elle suspende le second tour des élections du Conseil d'Etat vaudois qui est viciée de manière crasse.

Je vous laisse apprécier qu'aucun électeur ne peut imaginer que les candidats au Conseil d'Etat, une fois qu'ils sont élus, ont le pouvoir de priver des citoyens du droit d'être représenté par leur avocat, comme le Conseil d'Etat me l'avait fait.

C'est le devoir de la RTS d'informer les électeurs

Vous trouverez ci-joint les courriers⁵ qui attestent de cette situation, laquelle a été communiquée au Procureur général de la Confédération.

Encore merci pour l'interview de Gennady Gatilov, mais faites la même chose pour nos candidats aux Conseil d'Etat, on ne veut pas élire des «Poutines » qui ne peuvent pas faire respecter la CEDH ni faire sanctionner ceux qui violent les droits garantis par la CEDH.

Veuillez agréer, Monsieur Philippe REVAZ, mes salutations cordiales

Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/220323DE\_PR.pdf

Annexe: ment

Note: les courriers envoyés au Procureur général de la Confédération, sous pli strictement confidentiel, cités ici, ne sont pas confidentiels pour les Mass Média. Ce mode d'envoi a été pris pour qu'ils ne soient pas filtrés et traités par son Etat-Major suite à l'affaire de Mikael LAUBER qui utilisait les mêmes pratiques qui font frémir.

2

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> http://www.swisstribune.org/doc/220322DE\_SB.pdf